

Institut supérieur d'ingénieurs de
Franche-Comté

Académie de Besançon

Données Certifiées CTI

Campagne 2016

DONNÉES PUBLIÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR (CTI) EN CONFORMITÉ AVEC LES STANDARDS DE L'ESPACE EUROPÉEN

La CTI et les écoles d'ingénieurs qu'elle accrédite se conforment aux standards européens, élaborés par l'association européenne ENQA et adoptés par les ministres de l'enseignement supérieur de l'espace européen (Bergen, 2005). Parmi ces standards, il y a l'exigence -pour les écoles et établissements- de **rendre publiques des informations sincères sur leur offre de formation**.

Dans cette perspective, il est demandé à chaque directeur d'école d'ingénieurs de remplir, une fois par an, le tableau de données ci-dessous pour être publié sur le site Internet de l'école et communiqué à la CTI qui le publie également sur son site www.cti-commission.fr. Toutes les fiches, pour chaque année, devront être jointes aux dossiers des écoles lors du renouvellement de leurs accréditations.

L'aide au remplissage du formulaire est accessible uniquement en ligne dans l'espace directeur ou dans les extractions au format excel (attention, l'aide n'est pas visible dans les extractions PDF).

Chaque année, la date limite de la campagne d'accréditation en cours pour actualiser les informations est le **15 juin 2016**. Néanmoins, les écoles concernées par une habilitation CTI doivent actualiser la fiche de données avant le dépôt de leur dossier et l'y joindre impérativement, ainsi que les précédentes.

Pendant les trois premières années de la procédure, une réouverture du portail pour corriger les erreurs factuelles ou finaliser les saisies incomplètes a eu lieu en septembre. La phase de rodage de la procédure étant terminée, cette réouverture n'aura plus lieu à partir de 2016 inclus.

Dans l'ensemble de cette fiche, on ne traite que des apprenants inscrits en études d'ingénieur. Seules les cases faisant explicitement référence à d'autres diplômes dérogent à cette règle.

Ces données ayant aussi pour intérêt d'être consolidées afin d'obtenir des chiffres réels sur les ingénieurs et élèves ingénieurs des écoles d'ingénieur françaises, la saisie des items 1.17 & l'ensemble des items du chapitre II.1 sont obligatoires à la validation du formulaire.

Les informations dont la CTI dispose d'ores et déjà sont pré-remplies dans la fiche d'information. **Les informations publiées au journal officiel ne sont pas modifiables** (nom légal de l'école, intitulés des formations, durée et période de l'habilitation).

Pour nous signaler d'éventuelles erreurs, et pour toute information complémentaire, merci de contacter le pôle qualité à l'adresse suivante : julie.nolland@cti-commission.fr ou par téléphone au 00 33 1 45 02 84 82)

ANNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS CETTE FICHE

- Mesures sur les diplômés : promotion diplômée dans l'année universitaire **2014-2015**
- Mesures sur les « entrants » : rentrée de septembre de l'année universitaire **2015-2016**
- Mesures sur les inscrits : effectif au 1er janvier de l'année **2016**
- Mesures sur les données administratives (financières, personnels ...) : année civile **2015** ou année universitaire **2014-2015**

I ÉCOLE QUI DÉLIVRE LE(S) DIPLÔMES D'INGÉNIEUR

L713-9

I.1	Nom légal de l'école	Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté				
I.2	Nom de marque					
I.3	Nom / Sigle / Appellation	ISIFC				
I.4	Date de création de l'école actuelle	2001-09-01				
I.5	Nom(s) et date(s) de création(s) de(s) école(s) dont est issue l'école actuelle					
I.6	Statut juridique	L713-9				
I.7	Adresse 1	Technopole Temis				
I.8	Adresse 2	23 rue Alain Savary				
I.9	Code postal	25000				
I.10	Nom du directeur	Monsieur Vincent ARMBRUSTER				
I.11	Ville	BESANCON				
I.12	Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements sur l'école	03 81 66 66 90				
I.13	Adresse de messagerie pour demander des renseignements sur l'école	isifc@univ-fcomte.fr				
I.14	Site internet de l'école	http://isifc.univ-fcomte.fr				
I.15	Ministère(s) de tutelle(s)	Enseignement supérieur				
I.16	École publique ou privée	Public				
I.17	Nombre total d'apprenants pour obtenir un diplôme de niveau bac+5 ou plus	Formation d'Ingénieur Masters Formations d'établissement (Mastères spécialisés...)	Sous statut étudiant	Hommes	Femmes	Total
				53	92	145
			Sous statut apprenti			
			Stagiaire de formation continue	1		1
				2	2	4
				0		
I.18	Nombre d'"équivalents service" dans le suivi des activités de formation par des enseignants sans mission de recherche dont l'employeur principal est l'école ou l'établissement et dont l'activité principale se trouve dans l'école. Dans ce calcul, on ne comptabilise pas les activités des enseignants qui interviennent pour moins de 96h.	0.00				
I.19	Nombre d'"équivalent service" dans le suivi des activités de formation par des enseignants chercheurs ayant une mission d'enseignement et de recherche dont l'employeur principal est l'école ou l'établissement et dont l'activité principale se trouve dans l'école. Dans ce calcul, on ne comptabilise pas les activités des enseignants chercheurs qui interviennent pour moins de 64h par an.	7.50				
I.20	Nombre total d'intervenants extérieurs permanents dans la structure venant du monde économique (hors recherche) qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école	2.00				
I.21	Nombre total d'intervenants extérieurs travaillant dans un organisme de recherche (non comptés en I.20) qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école.	3.00				
I.22	Nombre d'HDR	5.00				
I.23	Nombre de titulaires d'un doctorat	9.00				

I.24	Nombre total de personnels administratifs et techniques dont l'activité principale est liée à l'activité pédagogique de l'école (hors fonctions support)	6.00
I.25	Nombre total de personnels en situation de handicap (toutes catégories confondues) dans l'école	0
I.26	Budget de fonctionnement consolidé de l'école hors recherche et hors investissements (euros)	1737507.00

Si l'école n'a pas la personnalité morale : établissement qui a la personnalité morale

I.27	Nom Etablissement	Université de Franche-Comté
I.28	Statut juridique	EPCSCP
I.29	Adresse1	1 rue Goudimel
I.30	Adresse2	BESANCON cedex
I.31	Code postal	25030

II INFORMATION DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR ACCREDITÉES DE L'ÉCOLE

II.1 Information générale des formations

II.1.1	Intitulé exact du diplôme d'ingénieur	Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'Université de Besançon, spécialité génie biomédical					
II.1.2	Domaine de rattachement du diplôme	4					
II.1.3	Intitulé de ce diplôme en anglais (utiliser la terminologie de l'OCDE)	Engineering Master Degree in Biomedical industrial engineering master degree					
II.1.4	Caractéristiques du diplôme d'ingénieur	Mot clé 1	Dispositif Médical				
		Mot clé 2	Bioingénierie				
		Mot clé 3	Instrumentation médico-chirurgicale				
		Mot clé 4	microsystèmes pour la santé				
		Mot clé 5	biomécanique				
		Mot clé 6	e-santé				
		Mot clé 7					
		Mot clé 8					
		Mot clé 9					
		Mot clé 10					
II.1.5	Adresse(s) du(es) site(s) où s'effectue la formation	23, rue Alain Savary TEMIS 25000 BESANCON					
II.1.6	Objectif de la formation : lien vers la fiche RNCP de cette formation	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=7203					
II.1.7	Habilitations ou labels de qualité obtenus et date de fin (autres qu'accréditation CTI, label Eur-Ace et labels Développement Durable)	Certificat LNE GMED Système de management de la qualité selon ISO 13 485 du module entreprenariat Biotika de 2012 à 2015					
II.1.8	Voie et partenariat	Formation initiale sous statut d'étudiant					
II.1.9	Durée accréditation CTI	6 an(s) (Maximale)					
II.1.10	Dernière rentrée universitaire accréditée (concerne l'entrée d'élèves ingénieurs dans la formation)	2021					
II.1.11	Exigence en anglais pour l'obtention du diplôme	Nom du(des) test(s)	TOEIC				
		Niveau requis	785				
II.1.12	Contenu de la formation hors périodes en entreprise		Formation Scient. et Tech.	Formation Eco., Soc. Hum. et Culturelle	Anglais	Autre(s) Langue(s)	Sport
		Heures encadrées par élève	1341	490	142	40	
		Crédits ECTS attribués	85	28	10	2	
II.1.13	Montant annuel des frais de scolarité obligatoires ou des droits d'inscription versés à l'école (euros)	615.10					
II.1.14	Formation labellisée EURACE	Non					
II.1.15	Voie et partenariat	Formation continue					
II.1.16	Durée accréditation CTI	6 an(s) (Maximale)					
II.1.17	Dernière rentrée universitaire accréditée (concerne l'entrée d'élèves ingénieurs dans la formation)	2021					
II.1.18	Exigence en anglais pour l'obtention du diplôme	Nom du(des) test(s)	TOEIC				
		Niveau requis	785				

			Formation Scient. et Tech.	Formation Eco., Soc. Hum. et Culturelle	Anglais	Autre(s) Langue(s)	Sport
II.1.19	Contenu de la formation hors périodes en entreprise	Heures encadrées par élève	1341	490	142	40	
		Crédits ECTS attribués	85	28	10	2	
II.1.20	Montant annuel des frais de scolarité obligatoires ou des droits d'inscription versés à l'école (euros)	615.10					
II.1.21	Formation labellisée EURACE	Non					

II.2 Nombre de diplômes d'ingénieur délivrés

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'Université de Besançon, spécialité génie biomédical - Formation initiale sous statut d'étudiant			Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
			Hommes	Femmes	Total
II.2.1	Statut étudiant	(hors année de spécialisation) (1)	14	24	38
		(en année de spécialisation) (1)	0	0	0
	Statut apprenti	(hors année de spécialisation) (1)	0	0	0
		(en année de spécialisation) (1)	0	0	0
	Stagiaire formation continue	(hors année de spécialisation) (1)	0	0	0
		(en année de spécialisation) (1)	0	0	0
	VAE (2)		0	0	0
	Total		14	24	38
	Dont étrangers (3)		0	0	0
	Dont contrat de professionnalisation (4)		0	0	0

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'Université de Besançon, spécialité génie biomédical - Formation continue			Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
			Hommes	Femmes	Total
II.2.2	Statut étudiant	(hors année de spécialisation) (1)	0	0	0
		(en année de spécialisation) (1)	0	0	0
	Statut apprenti	(hors année de spécialisation) (1)	0	0	0
		(en année de spécialisation) (1)	0	0	0
	Stagiaire formation continue	(hors année de spécialisation) (1)	0	0	0
		(en année de spécialisation) (1)	0	0	0
	VAE (2)		0	0	0
	Total		0	0	0
	Dont étrangers (3)		0	0	0
	Dont contrat de professionnalisation (4)		0	0	0

(1) le diplôme d'ingénieur de spécialisation est obtenu à l'issue d'une formation post-diplôme d'ingénieur, positionnée à Bac+6 ou plus

(2) VAE : validation des acquis de l'expérience

(3) la notion d'étranger est celle liée à la nationalité (passeport). Les étrangers sont à inscrire dans la voie qui leur a permis d'obtenir le diplôme et dans cette colonne.

(4) il s'agit des diplômés ayant commencé leur cursus sous statut d'étudiant et l'ayant achevé sous contrat de professionnalisation. Ils sont compris dans le total "étudiant".

III ENVIRONNEMENT RECHERCHE DE LA FORMATION

III.1	Nombre total d'enseignants chercheurs et de chercheurs dépendant de l'école et ayant une activité significative de recherche dans une unité de recherche interne ou externe à l'école	6
III.2	Nombre de doctorants encadrés par les chercheurs ou enseignants chercheurs de l'école	7
III.3	Nombre de doctorants en cotutelle avec un établissement étranger	0
III.4	Nombre de thèses de doctorat effectuées sous la responsabilité d'un personnel de l'école soutenues lors de la dernière année civile	4
III.5	Nombre d'unités de recherche évalués par le HCERES dans lesquels les personnels enseignant chercheur ou chercheur de l'école sont inscrits	4
III.6	Liens vers les rapports d'évaluation de le HCERES de ces unités de recherche	FEMTO-ST CNRS Laboratoire de mathématiques CNRS IFR 133 INSERM

IV DONNÉES CONCERNANT LE RECRUTEMENT EN FORMATION INGÉNIEUR (DERNIÈRE PROMOTION RECRUTÉE), TOUTES SPÉCIALITÉS ET VOIES CONFONDUES

Origines des élèves (toutes écoles)

L'origine académique identifie la formation dans laquelle les élèves étaient inscrits l'année qui a précédé leur recrutement. Les intitulés bac à BTS identifient les élèves qui étaient dans une structure de formation française (y compris les lycées français à l'étranger). Les élèves qui étaient inscrits dans une structure de formation étrangère sont à inscrire dans la colonne "Étrangers" adéquate. Ne comptabiliser que les élèves qui ont été formellement sélectionnés par l'école pour obtenir un de ses diplômes d'ingénieurs et non ceux qui sont inscrits dans un autre établissement « préparatoire » type CPGE ou licence renforcée.

IV.1	Origine académique des intégrés		bac	CPGE (y compris ATS)	IUT	BTS	L1, L2 ou L3	M1	Structure de formation étrangère			total
									niveau bac	niveau bac+2	niveau bac+3 ou 4	
	Nombre d'intégrés			8	5	2	10					25
		Hommes		8	5	2	10					25
		Femmes		13	2	2	7	1				25
		Total		21	7	4	17	1				50

La nationalité identifie l'élève au sens de son passeport et non au sens du pays dans lequel il a fait ses études. Les binationaux sont considérés comme français.

IV.2	Nationalité	Française	Pays européen (hors français)	USA Canada	Pays d'Amérique centrale et du sud	Pays d'Asie y compris Moyen Orient	Pays d'Afrique	Océanie	total
		Hommes	25						
	Femmes	25							25
	Total	50	0						50

Pour le recrutement au niveau bac

IV.3	mentions de baccalauréat		TB	B	AB	Passable ou sans mention
		Nombre d'intégrés	Hommes	5	4	6
		Femmes	3	12	5	5
		Total	8	16	11	15

Recrutement au niveau bac + 2 (toutes écoles)

IV.4	Recrutement sur concours CPGE	Nom du concours ou du dispositif	POLYTECH					
			Nombre de places offertes	22				
		Nombre d'entrés provenant de ce concours ou du dispositif	18					

IV.5	Autres recrutements		DUT	BTS	L2	L3	M1	Cursus Etrangers
			Nombre de candidats	30	11	22	30	1
		Nombre d'entrés	7	4	5	12	1	0

Observatoire des flux (dernière année universitaire)

IV.6	Recrutement bac : à l'issue de la première année dans l'école	% d'entrés en deuxième année du cycle ingénieur	% de redoublants	% de démissions, réorientés et d'exclus
		0.00	0.00	0.00

IV.7	Recrutement bac+2 : à l'issue de la première année dans l'école	% d'entrés en deuxième année du cycle ingénieur	% de redoublants	% de démissions, réorientés et d'exclus
		96.00	4.00	
IV.8	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés au bac (ne concerne que les écoles qui recrutent au bac)			
IV.9	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés à bac+2			3.07

Le calcul de la durée moyenne pour obtenir son diplôme s'effectue sur la dernière promotion diplômée. Au niveau bac, si 80% des diplômés ont été recrutés il y a 5 ans, 15%, il y a 6 ans et 5% il y a 7 ans (deux redoublements ou un redoublement et une année de césure), la durée moyenne des études est de $0,8*5+0,15*6+0,05*7$ soit 5,25 ans.

V OUVERTURE SOCIALE

Certaines données concernant la diversité se trouvent dans les tableaux précédents.

Boursiers

V.1	Nombre d'élèves nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse nationale française quel qu'en soit le taux	26
V.2	Nombre total d'élèves nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse (hors bourse nationale française)	1

Handicap

		Hommes	Femmes	Total
V.3	Nombre total d'élèves en situation de handicap en formation ingénieur dans l'école	0	0	0

Soutien aux élèves

V.4	Existe t'il un accompagnement spécifique pour aider des élèves en difficulté	Soutien dans la formation	Soutien psychologique
		Oui	Oui

Place des valeurs sociales dans la formation

		Dans un module obligatoire	Dans un module optionnel
V.5	Enseignement ou projet encadré lié à l'éthique	Oui	Non
V.6	Enseignement ou projet encadré "santé et sécurité au travail"	Oui	Non
V.7	Enseignement ou projet encadré "développement durable"	Non	Non

Si l'école est labellisée dans le secteur du Développement Durable (Plan Vert, Eco-campus ...), indiquer l'intitulé de ce label :

V.8	Nombre total de sportifs de haut niveau ayant un emploi du temps aménagé (le cas échéant)	0
-----	---	----------

VI INNOVATION – VALORISATION

VI.1	Il existe un enseignement spécifique pour tous les élèves sur la création d'activité et le management de l'innovation	Oui
VI.2	Il existe un incubateur lié à l'école	Oui
VI.3	Nombre d'ingénieurs issus de l'école soutenus dans la création d'entreprise par un incubateur ces 5 dernières années	8
VI.4	L'école est en lien avec un PEPITE	Oui
VI.5	Nombre d'étudiants bénéficiaires du statut d'étudiant – entrepreneur	0

VII RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

VII.1	Nombre de représentants sociaux - professionnels délibératifs au conseil d'administration de l'école / nombre total de membres délibératifs au conseil	12 / 32
VII.2	Temps moyen d'exposition par étudiant (toutes spécialités confondues), sur les 3 dernières années de la formation, aux heures assurées par les professionnels de l'entreprise	180.00
VII.3	Temps moyen en heures passées par un élève Ingénieur dans des projets posés par des entreprises	220.00
VII.4	Nombre de semaines de stages obligatoires en entreprise	32.00
VII.5	Budget de la formation continue intra et inter entreprises (euros)	15545.00

VIII L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS D'INGENIEUR

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en échange académique

VIII.1	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
	Hommes	0	5	0
Femmes	0	1	0	
Total	0	6	0	

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en stage

Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
Hommes	5	0	0
Femmes	7	4	0
Total	12	4	0

Élèves étrangers en échange académique

VIII.2	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
	Hommes	0	2	0
Femmes	0	0	0	
Total	0	2	0	

Doubles diplômés

	Pays d'obtention de l'autre diplôme	Hommes	Femmes	Total
VIII.3	Afrique	0	0	0
VIII.4	Amérique du Nord	0	0	0
VIII.5	Amérique centrale et du sud	0	0	0
VIII.6	Asie	0	0	0
VIII.7	Europe	0	0	0
VIII.8	Océanie	0	0	0

IX L'EMPLOI

Les thèses sont des emplois :ajout. Il convient donc de comptabiliser tous les thésards parmi les diplômés ayant trouvé un emploi.

Le salaire demandé est le salaire médian : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. Les informations demandées sur les nombres de diplômés sont des nombres absolus. Ils pourront être transformés en pourcentages pour la communication externe.

Situation des diplômés de la dernière promotion en janvier après l'obtention du diplôme

IX.1	Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête:ajout	37		
IX.2	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	26		
IX.3	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	32		
IX.4	Nombre de diplômés en CDI	17		
IX.5	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger	11		
IX.6	Salaire annuel brut médian et sans compter les diplômés en thèse (euros) en France	Avec prime	Homme 31852	Femme 31286
		Sans prime	31710	31284
IX.7	Salaire annuel brut médian et sans compter les diplômés en thèse (euros) à l'étranger	Avec prime	Homme 57490	Femme 61230
		Sans prime	57012	61230
IX.8	Nombre de diplômés qui font une thèse	1		
IX.9	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)	20200		
IX.10	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	0		

Situation des diplômés de l'avant dernière promotion en janvier, plus d'un an après la sortie

IX.11	Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête	45	
IX.12	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	42	
IX.13	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	33	
IX.14	Nombre de diplômés en CDI	18	
IX.15	Nombre de diplômés ayant un emploi basé en France	30	
IX.16	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger	5	
IX.17	Salaire annuel brut médian hors primes et hors thèses (euros)	34700	
IX.18	Nombre de diplômés qui font une thèse	2	
IX.19	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)	20200	
IX.20	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	6	

X VIE DE L'ÉTUDIANT – NOTORIÉTÉ

X.1	Nombre de lits en résidence universitaire à la disposition de l'école	24
X.2	Accès à un restaurant universitaire sur le site de l'école	Oui
X.3	Desserte du site de l'école par transport en commun	Oui
X.4	Nombre d'élèves inscrits aux associations et clubs des élèves	129
X.5	Valorisation de l'engagement des élèves	Oui
X.6	CA annuel de la junior entreprise	
X.7	Nombre de distinctions individuelles et/ou collectives obtenues par les élèves et les personnels depuis 2 ans (niveau international ou national)	1
X.8	Nombre d'adhérents à l'association des diplômés	129
X.9	Nombre d'élus étudiants en conseil avec voix délibérative	6
X.10	Présence d'un Vice-président Etudiant ou Directeur Adjoint Étudiant	Oui

Particularités (20 lignes maximum)

1 élève diplômée du "concours national de promotion de l'éthique professionnelle 2016" du Rotary et de la Conférence des Grandes Ecoles

2 crédits ECTS d'investissement personnel peuvent être attribués par le jury de délivrance de la dernière année, sur demande des étudiants. Cela concerne le tutorat d'excellence, la participation aux instances de l'école et des associations. Ces deux crédits peuvent être attribués en sus des 180 crédits ECTS validés par l'élève ingénieur. Implication de l'école et de l'association Humabio dans des actions humanitaires et de développement durable.

Je suis informé que les données certifiées vont être publiées par la CTI.

Je soussigné, **Vincent ARMBRUSTER**, directeur de l'école **ISIFC**, certifie que les données ci dessus sont sincères.

Fait à **Besançon**